

## Appel à projets Crédit Mutuel – France Bénévolat pour l’engagement bénévole des jeunes :

### Contexte et finalité de l’Appel à projets :

Cet Appel à projets fait partie des différentes actions lancées à l’occasion de « 2011, année européenne du bénévolat et du volontariat ». En particulier, France Bénévolat est associé à un très important dispositif de sensibilisation des jeunes à l’engagement bénévole des jeunes (dispositif dit « Ambassadeurs Lycées).

Parallèlement, « les associations instituées »<sup>1</sup> sont globalement réservées à l’accueil de jeunes pour des raisons ou des prétextes plus ou moins solides<sup>2</sup> :

- perception que les mineurs ne peuvent pas être bénévoles (faux dans la majorité des cas) ;
- difficulté à identifier des missions ou des projets adaptés à des jeunes ;
- représentations sur « le manque de fidélité » de jeunes ;
- remise en cause des habitudes ;
- difficultés à la coopération intergénérationnelle ;
- ...

Du coup, on constate des situations paradoxales : discours sur le manque de bénévoles **et** grande difficulté à trouver des missions pour des jeunes qui veulent s’engager ; discours globalement négatif sur « l’égoïsme des jeunes » ; développement « d’un bicéphalisme associatif » renforçant les coupures générationnelles (le jeunes dans des associations de jeunes...et les moins jeunes entre eux)...

Une vaste campagne de sensibilisation des jeunes à l’engagement des jeunes doit entraîner, **en parallèle**, une évolution des pratiques d’accueil et d’intégration des jeunes par les associations.

---

<sup>1</sup> On entend par association instituée, toute association qui n’est pas animée par des jeunes et pour des jeunes

<sup>2</sup> Voir en particulier étude de France Bénévolat « *L’engagement bénévole des jeunes* » 2008

L'objectif de l'Appel à projets, porté conjointement par France Bénévolat et le Crédit Mutuel, est d'identifier et de valoriser un maximum de « bonnes pratiques associatives », **effectivement mises en place et allant dans ce sens.**

### **Qu'entend-on par « bonnes pratiques » ?**

**L'appel à projets visera à identifier toute action volontariste, structurée et réelle, même modeste, des associations portant notamment sur les champs suivants :**

- 1) une réflexion politique au sein d'une association pour laisser plus de place aux jeunes (travaux explicites et formalisés du CA ou de l'AGO) ;
- 2) des supports de communication adaptés aux jeunes sur le Projet associatif ; les missions bénévoles, des projets spécifiques... (vidéos, affiches, messages Réseaux sociaux, expositions...) ;
- 3) des pratiques d'accueil et d'accompagnement des jeunes dans l'association ;
- 4) des pratiques de tutorat/parrainage ;
- 5) des partenariats opérationnels avec des établissements d'enseignement secondaire ou d'enseignement supérieur (stages, projets collectifs, appel à bénévolat pour des missions occasionnelles...) ;
- 6) des réflexions sur les types de missions ou de projets collectifs particulièrement adaptés aux disponibilités et des motivations des jeunes ;
- 7) des délégations de projets à des équipes de jeunes ;
- 8) une véritable participation de jeunes aux instances de gouvernance et de décision de l'association ;
- 9) des dispositifs de reconnaissance de l'engagement des jeunes dans l'association (valorisation individuelle et collective, mise en œuvre du « Passeport Bénévole »® de France Bénévolat, du Carnet de Vie du bénévole CNOSF pour le secteur sportif, liaison avec le « livret de compétences » expérimenté par l'Education Nationale...).

On retiendra pour la définition « des jeunes », la définition traditionnelle des politiques publiques des moins de 25 ans.

**Au-delà des lauréats finaux eux-mêmes, tous les dossiers jugés comme significatifs seront valorisés sur les sites [www.assoiatheque.fr](http://www.assoiatheque.fr) et [www.francebenevolat.fr](http://www.francebenevolat.fr) (appelés par la suite « les nominés »).**

## **Modalités de l'Appel à projets :**

Peuvent participer toutes les associations déclarées, à l'exclusion des « associations de jeunes » (Juniors associations, mouvement de jeunes, associations lycéennes ou étudiantes).

### **Deux prix seront institués :**

- un prix « grandes associations » (Fédérations et associations bénéficiant de l'appui de 100 bénévoles et plus) ;
- un prix « petites et moyennes associations » (moins de 100 bénévoles).

La distinction de la taille de l'association (nombre de bénévoles) sera jugée sur la structure juridique qui répond à l'appel à projets. Ainsi une association locale dépendant d'un grand Réseau pourra participer dans la catégorie « petites et moyennes associations ».

### **Les deux prix seront chacun pourvus de la manière suivante :**

- le lauréat recevra une dotation financière de 4 000 euros ;
- le 2<sup>e</sup> prix recevra une dotation financière de 2 000 euros ;
- le 3<sup>e</sup> prix recevra une dotation financière de 1 000 euros.

Par ailleurs, **l'ensemble des gagnants soit six associations, recevront une journée d'appui et d'accompagnement** à la bonne gestion des ressources humaines bénévoles, pour deux de leurs responsables associatifs, réalisée par France Bénévolat. La valeur nominale de ces journées d'appui est de 1 000 euros par association, qui seront versés à France Bénévolat par le Crédit Mutuel en contrepartie de l'action réalisée.

## **Dossier de présentation des associations candidates :**

Le dossier joint de présentation des associations a été conçu avec un double objectif, **plus large qu'un dossier d'Appel à projets classique** :

- bien sur, juger de la qualité de la pratique réelle en vue de l'appel à projets lui-même,
- **mais aussi permettre une large compréhension de ce qui a été réalisé**, par d'autres associations (« banque de bonnes pratiques », transfert et dissémination).

Les réseaux territoriaux respectifs du Crédit Mutuel et de France Bénévolat seront à la disposition des associations demandeuses pour les aider à faire remonter leur dossier aux équipes nationales de France Bénévolat et du Crédit Mutuel. De même, les membres du jury se réservent le droit de demander aux associations candidates des informations complémentaires ou des précisions avant leur décision.

## **Règlement de l'Appel à projets :**

Tous les dossiers jugés crédibles et bien remplis par un pré-jury organisé par le Crédit Mutuel et France Bénévolat (« nominés ») pourront être mis en ligne sur leurs sites Internet respectifs. **L'envoi d'un dossier par une association vaut accord de l'association pour une telle publication sans qu'il soit nécessaire de demander une autorisation complémentaire.**

Si des associations liées à des membres du jury participent à l'Appel à projets, elles pourront être « nominées », mais pas « lauréates finales ».

Les dossiers doivent, **impérativement**, être transmis par voie électronique avant le 31 Juillet 2011 à Dominique Thierry [d.thierry@francebenevolat.org](mailto:d.thierry@francebenevolat.org) . Si le dossier fait allusion à des supports spécifiques (montages vidéo, affiches, documents internes...), ils seront envoyés en parallèle par voie postale à :

France Bénévolat (Concours Crédit Mutuel) 127 rue Falguière Hall B1 75015 Paris.

Les résultats de l'Appel à projets seront annoncés le 5/12/2011 ou le 6/12/2011, lors de l'une des manifestations de clôture de « 2011, année européenne du bénévolat et du volontariat ». Tous les « nominés » seront invités à cette manifestation.